

La Lettre aux Secrétaires Généraux

N°8 - août 2025

Bienvenue dans votre lettre mensuelle dédiée aux Secrétaires Généraux des EPLE ! Pour rappel, ce format a été conçu pour centraliser toutes les informations et demandes d'actions des services régionaux, avec pour objectif de réduire le nombre de mails que vous recevez. Pour simplifier votre lecture, des visuels permettront de distinguer les articles « **pour action** ». Les chefs d'établissement reçoivent également une copie de cette lettre.

Solen DIVET

Directrice de l'Éducation et de l'Orientation
Direction générale adjointe
Défi Jeunesse
Région des Pays de la Loire

Barbara GRAVELLE

Directrice du Patrimoine immobilier
Direction générale adjointe
Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Benoît SCHAEFFER

Directeur des Ressources humaines par intérim
Directeur adjoint des Ressources humaines
Direction générale adjointe
Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Calendrier des rdv régionaux des secrétaires généraux



PLÉNIÈRE DE RENTRÉE

- **29 septembre** à 13h30 à l'Hôtel de Région

Un courriel d'invitation vous sera transmis courant septembre ainsi que le déroulé et les consignes

Calendrier des rdv régionaux des agents régionaux



20 octobre

SÉMINAIRE ANNUEL DES ENCADRANTS

Vous pouvez inscrire cette journée dans l'emploi du temps des encadrants sur e-temptation.

Interdiction de fumer dans et autour des lycées : ce qu'il faut savoir !



🚫 Depuis la loi Évin (1991) et le décret n°2006-1386, il est strictement interdit de fumer dans les EPLE, y compris dans les cours et parkings. **Aucun espace fumeur n'est autorisé, même pour les agents.**

Depuis le 1er juillet 2025, cette interdiction s'étend aux abords des lycées, sur un périmètre de 10 mètres autour des accès, afin de protéger les mineurs du tabagisme passif. Les agents régionaux doivent respecter ces règles.

👉 Pour plus d'information sur la réglementation et l'application auprès des agents régionaux, voici [un mémo plus complet](#).

Réunion de rentrée : des pratiques qui renforcent la cohésion

Un certain nombre d'entre vous pilotez, chaque rentrée, des **réunions avec la communauté éducative** de votre établissement. Ces temps collectifs prennent différentes formes selon les contextes : réunions avec les agents régionaux uniquement, réunions croisées avec les équipes de direction, moments d'échanges informels ou séquences plus structurées.

Un certain nombre d'entre vous pilotez, chaque rentrée, des **réunions avec la communauté éducative** de votre établissement. Ces temps collectifs prennent différentes formes selon les contextes : réunions avec les agents régionaux uniquement, réunions croisées avec les équipes de direction, moments d'échanges informels ou séquences plus structurées.

Ces initiatives, que vous nous avez souvent partagées, contribuent à créer **une dynamique d'équipe**, à clarifier les rôles de chacun et à **installer un cadre de travail apaisé et partagé dès les premiers jours**.

✔ Ce que nous proposons aux encadrants régionaux

De notre côté, nous encourageons les encadrants à **organiser une réunion de rentrée associant tous les services** techniques de l'établissement. Ce temps collectif, d'1 à 2 heures, peut s'appuyer sur l'ordre du jour suivant :

- ☕ **Café d'accueil / moment de convivialité**
- 🎤 **Intervention de l'autorité fonctionnelle** : attentes et actualités de l'établissement
- 🕒 **Présentation de l'organisation** : équipes, fonctionnement, règles de travail, nouveaux agents
- 🚫 **Point sur la sécurité** : PPMS, assistants de prévention, EPI...
- 📖 **Distribution des livrets d'accueil**

📁 Un support à partager

Un **diaporama de rentrée** est mis à disposition des encadrants pour les aider à introduire ce temps collectif et à **présenter le cadre régional**, notamment en matière d'organisation du temps de travail, de missions des agents et de posture attendue dans le service public régional.

Emploi du temps 2025 : à finaliser et valider avant le 30 septembre

📅 Comme chaque année, l'élaboration des emplois du temps des agents est une étape clé pour assurer le bon fonctionnement des établissements. **Ils doivent impérativement être finalisés et validés au plus tard le 30 septembre :**

- ✔ Sur e-Ttemptation pour les agents titulaires et stagiaires
- ✔ Sous format Excel pour les agents contractuels et les apprentis.

ACTION



Des ressources pour vous accompagner

Pour vous aider dans cette démarche, plusieurs outils sont à votre disposition :

- La page dédiée sur Patio : <https://patio.paysdelaloire.fr/a-mon-service/mes-services-en-ligne-et-formulaires/mon-temps-de-travail-2/>
- Le diaporama de la DRH présenté lors du webinaire de juin, qui rappelle les principes fondamentaux et quelques infos pratiques [Powerpoint](#) ; [Vidéo](#)
- Votre référent RH temps de travail. Pour rappel, vous pouvez retrouver vos contacts RH sur Patio : Rubrique L'offre RH / Mes contacts RH

! Attention : La boîte edt@paysdelaloire.fr et le numéro d'appel pour aide technique à l'utilisation et emption ne sont plus en service.

Nouveaux agents : lancement de la campagne de dotation de vêtements de travail

Une nouvelle campagne de dotation de vêtements de travail sera lancée le 8 septembre. Elle concerne uniquement les agents nouvellement recrutés qui n'ont pas pu bénéficier d'une dotation lors des dernières campagnes.

La collection est inchangée. L'ensemble des articles est consultable sur le catalogue ([lien catalogue](#)).

Pour la saisie des commandes, cela est possible via la plateforme dédiée ([lien plateforme](#)) jusqu'au **3 octobre**.

En cas d'interrogation, merci de formuler votre demande par mail sur la boîte dédiée : vetementdetravail@paysdelaloire.fr.

ACTION



Mobilité des agents : préparation des recrutements pour la rentrée 2026

ACTION



Dans le cadre de la campagne de mobilité des agents régionaux des lycées, vous recevrez **début septembre 2025** les profils de poste à relire et à compléter en vue des recrutements d'ARL dans votre établissement.

👉 **Échéance** : ces documents devront être renseignés et retournés **d'ici mi-octobre 2025**.

En cas de questionnement ou de doute sur le contenu d'un profil, vous pouvez vous rapprocher de votre **référént managérial** pour être accompagné.

Pour mémoire, les mobilités interviendront **à la rentrée de septembre 2026**. Une publication complémentaire aura lieu au **premier trimestre 2026** pour les éventuels postes restés vacants.

Logements de fonctions : synthèse, nouveautés et perspectives

1/Synthèse de vos réponses à l'enquête logement de fonction

Comme vous l'aviez exprimé lors des rendez-vous des secrétaires généraux, nous vous transmettons la synthèse de l'enquête sur les logements de fonction. Vous avez été **85 à y répondre** : merci pour votre mobilisation.

👉 Consulter [la synthèse de l'enquête](#)



2. Mise à jour du règlement et rappels utiles

La Région a récemment mis à jour le **règlement relatif à l'occupation des logements de fonction** dans le cadre d'une **concession par nécessité absolue de service (NAS)**, ainsi que la **convention d'occupation précaire type (COP)**.

👉 Un email vous a été adressé par la directrice de l'Éducation et de l'Orientation avec l'ensemble des documents à jour. Pour le consulter : [cliquez ICI](#).

3. Expérimentation du logiciel NetPPL

Dans le cadre de l'amélioration du suivi de l'occupation des logements de fonction et la gestion des COP, la Région testera à l'automne un nouveau logiciel : **NetPPL**.

Nous recherchons **quelques établissements volontaires** pour participer à cette phase de test.

✉ **Intéressé(e) ?** Si vous souhaitez participer, nous vous remercions d'envoyer un mail sur cette adresse : logementdefonction@paysdelaloire.fr.

Le déploiement généralisé est prévu pour le second semestre 2026.

4. Vos interlocutrices logements de fonction

Vos interlocutrices en charge des logements de fonction sont :

► **Aurélié Gilbert** (lycées de la métropole nantaise ; Département 49 ; Département 53)

► **Géraldine Canchy** (Département 44 hors métropole nantaise ; Département 72 ; Département 85)

✉ Email : logementdefonction@paysdelaloire.fr

Les conventions tripartites se dématérialisent !



La signature électronique des conventions Région/EPLÉ est en place depuis plusieurs mois. Il est temps maintenant d'élargir la dématérialisation aux conventions tripartites, notamment conventions relatives à l'occupation des locaux et relatives à l'utilisation des équipements sportifs.

Les projets de conventions seront à transmettre par mail à sfat@paysdelaloire.fr, accompagnés des consentements à la signature électronique et des coordonnées du chef d'établissement et du responsable de la structure tiers.

Un email détaillant le mode opératoire vous sera prochainement envoyé.

Information : changement d'adresse mail de contact !

Le Service ressources et appui aux établissements publics et privés (SRAEPP) changent d'appellation et devient le **Service financement et appui technique aux lycées (SFAT)**. Aussi, en cas de besoin, voici votre nouvelle adresse mail de contact : sfat@paysdelaloire.fr.

Participez à l'amélioration de la réservation des repas dans les lycées !



ACTION

Afin de mieux comprendre les pratiques actuelles et d'envisager des pistes d'accompagnement des services, un questionnaire est mis à disposition des Secrétaires Généraux et Responsables des services de restauration des lycées publics de la Région des Pays de la Loire.



Objectif : recueillir des informations sur :

- La mise en place de la réservation des repas,
- Les outils utilisés,
- Les modalités d'organisation,
- Les impacts observés,
- Et votre intérêt pour la création d'un groupe de travail sur ce sujet.



Date limite de réponse : **3 octobre 2025**

Lien vers le questionnaire : <https://forms.office.com/e/VZcD8rnrz0>



Pour toute question, vous pouvez contacter : Régis ALBERT – SFAT / Chef du Pôle restauration
regis.albert@paysdelaloire.fr

Rappel de la réglementation des menus végétariens

Dans le cadre de la politique régionale en matière de restauration scolaire et conformément à la réglementation nationale, nous vous rappelons l'obligation de proposer au moins un menu végétarien par semaine dans les cantines des lycées publics. Ce dispositif, inscrit dans le référentiel restauration de la Région des Pays de la Loire, vise à promouvoir une alimentation plus durable, équilibrée et respectueuse de l'environnement. Il s'appuie sur les dispositions prévues par la loi EGAlim, détaillées sur le site officiel du ministère de l'Agriculture :



<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/mesures-phares/menus-vegetariens>

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une région a récemment été condamnée pour non-respect de cette obligation réglementaire.

Afin d'éviter toute situation similaire, nous vous invitons à :

- Vérifier que le menu végétarien est bien proposé en alternative chaque semaine dans vos établissements ;
- Sensibiliser les équipes de restauration à l'importance de cette mesure ;
- Utiliser les outils et ressources mis à disposition par la Région et les services de l'État.

Nous vous remercions pour votre engagement au service d'une restauration scolaire de qualité, responsable et conforme aux exigences réglementaires.

Organisation de l'assistance informatique dans les lycées



Pour rappel, le déploiement progressif de la nouvelle organisation d'assistance informatique auprès des EPLE débutera à compter du **1er septembre 2025** sur les 3 secteurs suivants : Mayenne, Maine-et-Loire, Sud Loire/Cholet.

Si besoin, consulter à nouveau le support de présentation du webinaire du 11 juin dernier : [cliquez ICI.](#)

Mon Ordi Au Lycée : modalités de distribution des ordinateurs pour 2025

La rentrée scolaire approchant, nous souhaitons vous informer des modalités d'organisation des distributions d'ordinateurs dès la rentrée.

Pour rappel, la fourniture d'un ordinateur portable nécessite de **se préinscrire préalablement sur le site de la Région ou sur le site www.monordiaulycee.fr**

Les distributions s'effectueront comme prévu dès la rentrée, en 2 passages dont un 2e temps de livraison d'ordinateurs avant mi-octobre. Une distribution au fil de l'eau sera toujours possible par la suite pour les demandes, arrivant tardivement, pour les nouveaux arrivants ou encore pour les élèves apparaissant tardivement sur les listes académiques.

Comme les années passées, les élèves de 1re ou Terminale ou 2ème année de CAP n'ayant pas demandé et obtenu leur poste (les années scolaires précédentes), pourront en faire la demande tout au long de l'année scolaire à venir.

Nous avons actuellement près 30 000 élèves préinscrits. La signature électronique des chartes d'usage est adressée actuellement progressivement via un mail « Docusign » (au fil des inscriptions en ligne), le temps pour notre service de récupérer les bases de données « effectifs » du Rectorat et de la DRAAF.

Pour la première semaine de septembre, nous prenons l'attache des établissements en complément des remontées de bases de données. Les remises d'ordinateurs ne seront donc pas conditionnées par la signature préalable de charte, compte tenu des délais contraints.

L'accès au site Ecockpit, permettant de suivre le niveau d'avancement des signatures de chartes, sera disponible courant semaine 35.

Le fichier « [qui fait quoi](#) » rappelle les modalités pratiques dont les liens utiles et contacts.

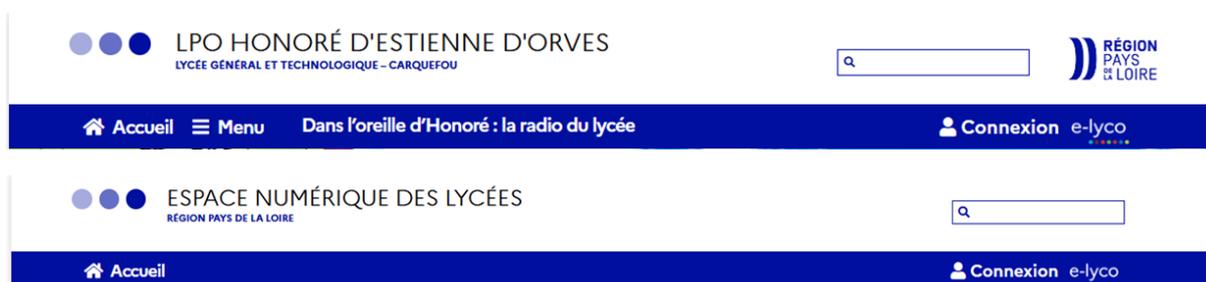
Le prestataire aura la possibilité, avec votre accord, de laisser les ordinateurs des élèves absents lors de la distribution.

Veillez également à identifier les élèves apprentis qui apparaissent sur les listes académiques mais qui ne peuvent pas bénéficier du dispositif.

Rappel : A noter que tout arrêt de scolarité, avant 6 mois de présence effective, implique désormais la restitution de l'ordinateur à l'établissement (Cf charte d'usage).

e-lyco : évolution de la charte graphique !

Suite à son implication dans le lancement du nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) e-lyco, la Région a décidé d'uniformiser l'identité visuelle de ses plateformes éducatives. Dans cette optique, les sites e-lyco des lycées des Pays de la Loire adoptent à présent la couleur bleue de la charte graphique régionale.



Calendrier des Commissions Permanentes

Calendrier des commissions permanentes Pour l'attribution des aides sociales et subventions



- | | |
|--------------------------|--|
| 26 septembre | <ul style="list-style-type: none">> Ressources pédagogiques> Lutte contre la précarité menstruelle |
| 21 novembre | <ul style="list-style-type: none">> Subventions relevant du dispositif « Jeunes en difficulté dans leur établissement »> Ressources pédagogiques> Lutte contre la précarité menstruelle |
| février 2026 | <ul style="list-style-type: none">> CEA> Actions éducatives (Jumelage – Handicap ; Valeurs de la République ; Cultiver l'esprit d'entreprendre, Eau et biodiversité, Bien-être physique et mental, ...) |
| Avril ou mai 2026 | <ul style="list-style-type: none">> Fonds social lycéen> Crédit d'équipement professionnel> Ressources pédagogiques> Lutte contre la précarité menstruelle |



RAPPEL!

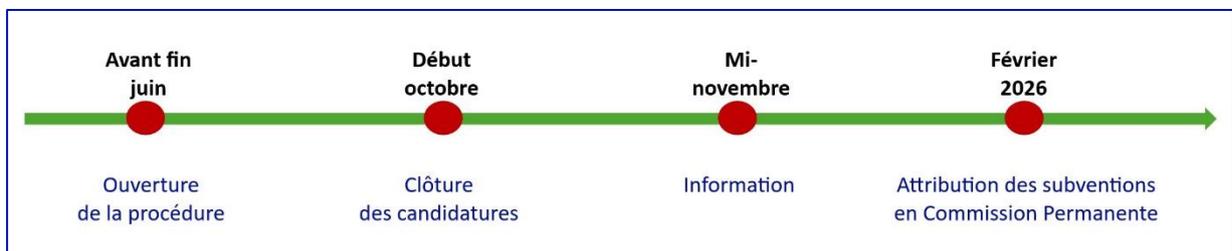
Appel à candidature des actions éducatives

Actions éducatives

- 👉 Jumelage – Handicap
- 👉 Valeurs de la République
- 👉 Cultiver l'esprit d'entreprendre
- 👉 Eau et biodiversité
- 👉 Bien-être physique et mental
- 👉 ...

Information : virginie.louis@paysdelaloire.fr

ACTION



Dispositif « Jeunes en difficulté dans leur établissement »

- ✓ Ouverture de la procédure début juillet
- ✗ Clôture des candidatures le **24 septembre inclus** via le portail des aides

Information : francoise.le.gac@paysdelaloire.fr

ACTION

